

Résumé

Aujourd'hui, les jeunes bénéficient d'un accès sans précédent à l'information, à l'éducation et à la technologie. Cependant, les répercussions de la crise financière mondiale de la fin des années 2000, la pandémie de COVID-19 et les transformations en cours dans le monde, telles que le vieillissement de la population, la transformation numérique et le creusement des inégalités, soulèvent des incertitudes sur l'avenir des jeunes et des générations à naître.

La gouvernance publique doit être au cœur du débat sur le rôle qui revient à l'État pour instaurer des conditions favorables aux jeunes, un climat de confiance et le principe de justice intergénérationnelle. Le présent rapport fournit des informations pour déterminer si le cadre juridique, le système d'action publique et les mécanismes institutionnels et décisionnels existants sont à la hauteur de la promesse implicite selon laquelle chaque génération vivra mieux que la précédente.

Ce rapport a été élaboré à partir des résultats d'une enquête effectuée auprès de 34 pays membres de l'OCDE et de la Commission européenne, de 8 pays non membres de l'OCDE, ainsi que de 81 organisations pour la jeunesse implantées dans les pays participants. Il propose une analyse comparative aux fins :

- de l'adoption d'une approche globale de la gouvernance en vue d'accompagner les jeunes dans leur accession à l'autonomie ;
- du renforcement de la participation et de la représentation des jeunes dans la vie publique, de même que leur relation avec l'administration ;
- de la prise en considération des aspects relatifs à l'équité et à la justice intergénérationnelles dans l'action publique.

Cette analyse s'appuie sur les conclusions du rapport Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays de l'OCDE (2018), l'objectif étant de découvrir les outils de gouvernance qui fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent pas, et pour quelles raisons. Elle offre des critères de référence pour les comparaisons entre pays dans chaque domaine, et apporte un éclairage nouveau et concret pour aider les responsables publics, la société civile et les jeunes à construire un présent et un avenir où nul n'est laissé pour compte.

Les jeunes peinent davantage à acquérir leur autonomie

Malgré l'amélioration de leur niveau de formation et de leur état de santé au cours des dernières décennies, l'accès des jeunes à l'autonomie est plus difficile de nos jours. Les jeunes sont 2,5 fois plus susceptibles d'être au chômage que les personnes âgées de 25 à 64 ans. Leur revenu disponible est aujourd'hui inférieur à celui des jeunes générations précédentes, et ils ont également plus de mal à se loger et sont davantage exposés aux emplois précaires.

Une jeunesse qui ne contribue pas activement à la vie sociale et au marché du travail coûte cher aux sociétés et aux économies. Ce manque nuit à la cohésion sociale, à la productivité et au potentiel de croissance inclusive. Les données de l'OCDE montrent qu'en moyenne, dans l'ensemble de ses pays

membres, 1 jeune sur 10 âgé de 15 à 24 ans n'était ni scolarisé, ni en formation, ni pourvu d'un emploi en 2019, ce qui représente un coût économique de l'ordre de 0,9 % à 1,5 % du PIB de la zone OCDE.

Pour accompagner les jeunes dans leur transition vers l'autonomie, les pouvoirs publics devraient envisager les pistes d'action suivantes :

- élaborer des stratégies intégrées en faveur de la jeunesse au(x) niveau(x) d'administration approprié(s), en investissant dans la qualité de ces stratégies, de sorte qu'elles soient fondées sur des éléments probants et sur une approche participative et transsectorielle, mais aussi soutenues par un engagement politique fort, des moyens suffisants, et des mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation ;
- doter les décideurs publics des compétences et des ressources nécessaires et instaurer des mécanismes de coordination efficaces pour garantir la cohérence de la mise en œuvre des politiques et de la prestation des services en faveur de la jeunesse entre les différents ministères et niveaux d'administration ;
- revoir les critères fondés sur l'âge pour l'accès aux services publics et aux formes possibles de participation à la vie publique de manière à créer un cadre juridique propice à l'implication et à l'autonomisation des jeunes ;
- faciliter l'accès des jeunes à des renseignements et des conseils dans des domaines tels que l'éducation, l'emploi et la santé, en fournissant des services publics en ligne ;
- mettre en place des politiques et des services ciblés pour les jeunes femmes comme les jeunes hommes, en particulier au sein des populations les plus vulnérables (jeunes ni scolarisés, ni en formation, ni dans l'emploi ; migrants ; sans-abri ; handicapés, par exemple) ;
- recueillir systématiquement des données ventilées par âge et tirer parti des analyses d'impact des politiques réglementaire et budgétaire pour remédier aux inégalités entre différentes classes d'âge et dans une même classe.

La confiance des jeunes et leur sentiment d'avoir de l'influence et d'être représentés marquent le pas

Mis à mal par la crise financière mondiale de la fin des années 2000, la confiance des jeunes dans les institutions publiques et leur sentiment d'avoir de l'influence politique et d'être représentés dans les sphères décisionnelles ne se sont guère rétablis depuis lors. Pour autant, les jeunes se montrent très motivés lorsqu'il s'agit de s'attaquer à des défis d'ampleur mondiale tels que le changement climatique, le creusement des inégalités, la réduction de l'espace dévolu à la société civile et la mise en péril des institutions démocratiques.

Pour renforcer la relation entre les jeunes et les institutions publiques, les administrations devraient envisager :

- de revoir les règles d'inscription sur les listes électorales et d'abaisser l'âge minimum légal pour voter ou se présenter à une élection, afin de lever les obstacles à la participation des jeunes à la vie politique et de promouvoir la diversité des âges dans les institutions de l'État ;
- prévoir des programmes pour aider les jeunes à devenir agents du secteur public et à y mener une brillante carrière, mais aussi pour encourager l'apprentissage intergénérationnel entre les aînés et leurs collègues plus jeunes ;
- de faire participer de manière significative les représentants de la jeunesse, tant en personne que de manière numérique, dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques

publiques, afin de garantir la diversité des âges dans les consultations publiques et des résultats plus réactifs et inclusifs ;

- de renforcer le volontariat et l'animation socio-éducative grâce à des lois, stratégies et programmes nationaux qui, fondés sur une vision commune et des responsabilités clairement définies, une action coordonnée, et des moyens adéquats, permettent aux jeunes de développer leurs aptitudes et leurs compétences tout en améliorant la cohésion sociale et la résilience de la société ;
- d'étudier les possibilités de co-création de mécanismes innovants afin d'impliquer les activistes de la jeunesse non institutionnalisés et de prendre en compte leur contribution importante au discours politique.

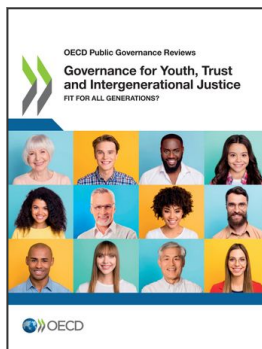
Le vieillissement démographique et le COVID-19 interrogent sur la justice intergénérationnelle

Le vieillissement de la population dans les pays de l'OCDE fait diminuer la proportion de jeunes votants, entraîne une progression considérable des dépenses de prestations de retraite et accroît la demande de services de santé et d'aide sociale. Les préoccupations qui entourent l'équité entre les générations imprègnent de plus en plus fortement les débats sur les politiques sociales, budgétaires et environnementales, et elles susciteront probablement plus d'attention lors de la réponse à la pandémie de COVID-19.

Aussi les pays de l'OCDE ont-ils créé des institutions, des lois, des politiques et des outils de gestion publique dans le but d'intégrer plus systématiquement la problématique de la jeunesse d'aujourd'hui et des générations futures dans l'action publique, et d'encourager la solidarité et le dialogue intergénérationnels.

Pour favoriser la justice intergénérationnelle sur fond de vieillissement des sociétés, les pouvoirs publics devraient envisager :

- de faire preuve d'un engagement politique fort en vue de lutter contre les inégalités tant entre les classes d'âge qu'au sein de chacune d'elles, et de relever les défis intergénérationnels ;
- d'intégrer les questions de justice intergénérationnelle dans des lois, des politiques, des stratégies et des programmes, et de promouvoir la coordination entre les administrations publiques pour garantir la cohérence de l'action publique ;
- d'instaurer des mécanismes ou institutions de contrôle, ou de renforcer ceux qui existent déjà, pour assurer le suivi des engagements en faveur de la justice intergénérationnelle en veillant à ce que ces mécanismes ou institutions disposent des moyens adéquats et soient indépendants sur les plans juridique, financier et politique ;
- de s'assurer que les responsables publics ont connaissance et disposent des compétences et outils de gestion publique appropriés pour faire progresser la justice intergénérationnelle dans les domaines de l'élaboration des politiques, des dépenses publiques et de la prise de décision.
- de promouvoir la diversité sur le plan de l'âge dans la vie publique et la prise de décisions.



Extrait de :

Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice

Fit for All Generations?

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/c3e5cb8a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Résumé », dans *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice : Fit for All Generations?*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/e6eacfde-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.